

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**  
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES	ZONES						
		A-01	A-02	A-03	A-04			
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales	● (4)	● (5)	● (5)	●			
	Bifamiliales							
	Multifamiliales							
	Maisons mobiles							
	Résidences saisonnières (chalets)		● (5)	● (5)	● (5)			
	Abris forestiers	●	●	●	●			
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de service							
	Commerces de détail							
	Établissements d'hébergement							
	Établissements de restauration							
	Récréation	établissements de divertissement						
		établissements de divertissement érotique						
		grands équipements de récréation intérieure						
		grands équipements de récréation extérieure						
		activités de récréation extensive	●	●	●	●		
	Commerces de véhicules motorisés							
Commerces extensifs	Légers		● (5)	● (5)	● (5)			
	lourds							
	Services publics à la personne							
INDUSTRIES	Légères							
	Lourdes							
	Extraction	●	●	●	●			
UTILITAIRES	Légers	●	●	●	●			
	Semi-légers							
	Lourds							
AGRICILES	Culture du sol et des végétaux	●	●	●	●			
	Élevages sans sol	●	●	●	●			
	Autres types d'élevage	●	●	●	●			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(3)	(1) (2) (3)	(1) (2) (3)	(1) (2) (3)			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS								
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)	2	2	2	2			
	Marge de recul avant minimale (en mètre)	15	15	15	15			
	Marge de recul avant maximale (en mètre)	-	-	-	-			
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)	15	15	15	15			
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)	7	7	7	7			
	Nombre de logements maximum	1	1	1	1			
NOTES:								
Note 1: Les établissements spécialisés dans la vente de produits reliés aux activités agricoles (5)								
Note 2: Les marinas (5)								
Note 3: Les expositions agricoles (5)								
Note 4: Sous réserve des articles 6.3, 6.3.1 et 6.3.1.1								
Note 5: Sous réserve des articles 6.4, 6.4.1 et 6.4.2								
2004, R-222-2004, a.3								
2013, R-297-2013, a.3.1								
2013, R-302-2013, a.5.1, 5.2								

## MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

## Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES	ZONES						
		CONS-01	CONS-02	CONS-03				
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales							
	Bifamiliales							
	Multifamiliales							
	Maisons mobiles							
	Résidences saisonnières (chalets)							
	Abris forestiers							
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de service							
	Commerces de détail							
	Établissements d'hébergement							
	Établissements de restauration							
	Récréation	établissements de divertissement						
		établissements de divertissement érotique						
		grands équipements de récréation intérieure						
		grands équipements de récréation extérieure						
		activités de récréation extensive	●	●	●			
	Commerces de véhicules motorisés							
	Commerces extensifs	légers						
lourds								
Services publics à la personne								
INDUSTRIES	Légères							
	Lourdes							
	Extraction							
UTILITAIRES	Légers							
	Semi-légers							
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux	●	●	●				
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(1)					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS								
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)	1	2	1				
	Marge de recul avant minimale (en mètre)	15	15	15				
	Marge de recul avant maximale (en mètre)	-	-	-				
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)	15	15	15				
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)	7	7	7				
NOTES:								
Note 1: Les pourvoies								

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**  
**Grille des spécifications**

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES	ZONES						
		FOR-01	FOR-02					
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales							
	Bifamiliales							
	Multifamiliales							
	Maisons mobiles							
	Résidences saisonnières (chalets)							
	Abris forestiers							
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de service							
	Commerces de détail							
	Établissements d'hébergement							
	Établissements de restauration							
	Récréation	établissements de divertissement						
		établissements de divertissement érotique	●					
		grands équipements de récréation intérieure						
		grands équipements de récréation extérieure						
		activités de récréation extensive	●	●				
	Commerces de véhicules motorisés							
	Commerces extensifs	légers						
lourds								
Services publics à la personne								
INDUSTRIES	Légères							
	Lourdes							
	Extraction	●	●					
UTILITAIRES	Légers	●	●					
	Semi-légers							
	Lourds	●						
AGRICOLLES	Culture du sol et des végétaux	●	●					
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(1)					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS								
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)	2	2					
	Marge de recul avant minimale (en mètre)	15	15					
	Marge de recul avant maximale (en mètre)	-	-					
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)	15	15					
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)	7	7					
NOTES:								
Note 1: Les pourvoies								

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**  
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES	ZONES					
		IND-01					
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales						
	Bifamiliales						
	Multifamiliales						
	Maisons mobiles						
	Résidences saisonnières (chalets)						
	Abris forestiers						
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de service						
	Commerces de détail						
	Établissements d'hébergement						
	Établissements de restauration						
	Récréation	établissements de divertissement					
		établissements de divertissement érotique					
		grands équipements de récréation intérieure					
		grands équipements de récréation extérieure					
		activités de récréation extensive	●				
	Commerces de véhicules motorisés		●				
	Commerces extensifs	légers	●				
		lourds	●				
Services publics à la personne							
INDUSTRIES	Légères	●					
	Lourdes	●					
	Extraction						
UTILITAIRES	Légers	●					
	Semi-légers	●					
	Lourds						
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux						
	Élevages sans sol						
	Autres types d'élevage						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS		(1)					
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)	3					
	Marge de recul avant minimale (en mètre)	7					
	Marge de recul avant maximale (en mètre)	-					
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)	10					
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)	6					
NOTES:							
Note 1: Les terrains de camping rustique							
.....							
.....							
.....							
.....							
.....							
.....							
.....							
.....							
.....							
.....							
.....							
.....							



**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**  
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES	ZONES						
		REC-07	REC-08	REC-09	REC-10	REC-11	REC-12	
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales		●		●	●	●	
	Bifamiliales							
	Multifamiliales							
	Maisons mobiles							
	Résidences saisonnières (chalets)		●		●	●	●	
	Abris forestiers							
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de service							
	Commerces de détail							
	Établissements d'hébergement						●	
	Établissements de restauration							
	Récréation	établissements de divertissement						
		établissements de divertissement érotique						
		grands équipements de récréation intérieure						
		grands équipements de récréation extérieure						
		activités de récréation extensive	●	●	●	●	●	●
	Commerces de véhicules motorisés							
	Commerces extensifs	légers						
lourds								
Services publics à la personne								
INDUSTRIES	Légères							
	Lourdes							
	Extraction							
UTILITAIRES	Légers							
	Semi-légers							
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux		●		●		●	
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)	(2)		(2)	(2)	(2)	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS								
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)	2	2	2	2	2	2	
	Marge de recul avant minimale (en mètre)	15	15	15	15	15	15	
	Marge de recul avant maximale (en mètre)	-	-	-	-	-	-	
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)	15	15	15	15	15	15	
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)	7	7	7	7	7	7	
	Nombre de logements maximum		1		1	1	1	
NOTES:								
Note 1: Les terrains de camping rustique								
Note 2: Les projets intégrés d'habitation article 5.11								
2013, R-297-2013, a.3.1 // 2017, R-333-2017, a.4.1								

## MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

## Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES	ZONES						
		REC-13	REC-14	REC-15				
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales	●(2)	●(2)	●				
	Bifamiliales			●				
	Multifamiliales			●				
	Maisons mobiles							
	Résidences saisonnières (chalets)	●	●	●				
	Abris forestiers							
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de service							
	Commerces de détail							
	Établissements d'hébergement							
	Établissements de restauration							
	Récréation	établissements de divertissement						
		établissements de divertissement érotique						
		grands équipements de récréation intérieure						
		grands équipements de récréation extérieure						
		activités de récréation extensive	●	●	●			
	Commerces de véhicules motorisés							
Commerces extensifs	légers							
	lourds							
Services publics à la personne								
INDUSTRIES	Légères							
	Lourdes							
	Extraction							
UTILITAIRES	Légers							
	Semi-légers							
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux	●	●					
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage	●	●					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1) (3)	(1)	● (1)				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS								
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)	2	2	2				
	Marge de recul avant minimale (en mètre)	15	15	15				
	Marge de recul avant maximale (en mètre)	-	-					
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)	15	15	15				
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)	7	7	7				
	Nombres de logements maximum	1	1	4				
NOTES:								
(1) Les projets intégrés d'habitation (article 5.11)								
(2) Sous réserve des articles 6.4 et 6.4.1								
(3) Projet intégré d'habitation (voir article 5.11)								
2008, R-262-2008, a.3.3.2								
2013, R-297-2013, a.3.1, a.3.2								
2017, R-333-2017, a.4.1								

## MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

## Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES	ZONES						
		RU-01	RU-02					
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales	●	●					
	Bifamiliales	●	●					
	Multifamiliales							
	Maisons mobiles	●						
	Résidences saisonnières (chalets)	●	●					
	Abris forestiers	●						
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de service							
	Commerces de détail							
	Établissements d'hébergement		●					
	Établissements de restauration							
	Récréation	établissements de divertissement						
		établissements de divertissement érotique						
		grands équipements de récréation intérieure						
		grands équipements de récréation extérieure		●				
		activités de récréation extensive	●	●				
	Commerces de véhicules motorisés							
	Commerces extensifs	légers	●	●				
lourds		●						
Services publics à la personne								
INDUSTRIES	Légères	●						
	Lourdes							
	Extraction	●						
UTILITAIRES	Légers	●	●					
	Semi-légers	●	●					
	Lourds							
AGRIcoles	Culture du sol et des végétaux	●	●					
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage	●	●					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)	(1)					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS								
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)	2	2					
	Marge de recul avant minimale (en mètre)	15	15					
	Marge de recul avant maximale (en mètre)	100	-					
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)	15	15					
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)	7	7					
	Nombre de logements maximum	2	2					
NOTES:								
Note 1 : Les projets intégrés d'habitation article 5.11								
2013, R-297-2013, a.3.1								
2017, R-333-2017, a.4.1								



